

**L'intervention du service social des ministères pour écouter, informer, conseiller, accompagner, orienter et rechercher des solutions**

### POUR QUI ? POURQUOI ?

Les encadrants de proximité peuvent solliciter le service social

#### En appui technique :

- Pour toutes questions sociales, dans une démarche d'aide à la décision (agents en difficulté)
- Pour faciliter le retour à l'emploi,
- Pour prévenir la désinsertion professionnelle

#### Dans les interventions :

- Après d'un service connaissant un événement grave
- Après d'un service qui connaît des difficultés
- Pour accompagner une restructuration, une réorganisation

### COMMENT ?

La rencontre de l'assistant(e) de service social vous garantit

- **Une écoute attentive**  
pour vous apporter une expertise sur les situations rencontrées dans votre service
- **Une aide à la réflexion**  
pour vous permettre de prendre les décisions les mieux adaptées
- **Un soutien**  
dans la mise en œuvre d'actions visant à faciliter les conditions de vie au travail

**La saisine du service social peut se faire directement**

**Dans l'intérêt de tous, et dans une approche globale, l'assistant(e) de service social travaille en partenariat**



### DÉONTOLOGIE & SECRET PROFESSIONNEL

*Toutes les démarches se feront dans le respect du secret professionnel.*

*Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal*

#### RAPPEL :

L'assistant(e) de service social travaille en toute confidentialité dans le respect de la vie privée et du choix des agents

**QUI CONTACTER ?**

<b>NOM</b>	
------------	--

<b>TÉLÉPHONE</b>	
------------------	--

<b>PORTABLE</b>	
-----------------	--

<b>MAIL</b>	
-------------	--

**Dans son bureau :**

--

**OÙ LA RENCONTRER ?**

**Lors de ses permanences :**

--

Si nécessaire et avec leur accord, l'assistant(e) de service social peut rencontrer les agents sur leur lieu de travail, à domicile ou en établissement de soins.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires à l'adresse suivante :



[Alizé/Vie quotidienne/action sociale/Je recherche ma délégation départementale d'action sociale](#)

## LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL



**Un accompagnement au service de l'encadrant**